Commune de Daverdisse
Compte rendu de la réunion de CLDR du 12/01/2026

Réf. : daverdisse\06- cldr\2026\20260112 circuits patrimoniaux et conv scottons\daverdisse 20260112 pv cldr circuits patrimoniaux conv scottons.docx

Participants et excusés

› CLDR : 14 participants et 7 excusés (voir liste ci-dessous)
› Partenaires : Mme Julie-Ambre Flauder, PNAM ; M. Laurent Daems, MTPBA ; M. Michel Dubois, Mme Nadine Sougné, SI Daverdisse
› FRW : Mme Sophie Orban, agent de développement ; Mme Sylvie Delviesmaison, agent ATEPA

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la CLDR du 22/04/2025
- Création de circuits patrimoniaux dans les villages
- Rénovation patrimoniale du site du lavoir aux Scottons – demande de convention DR
- Divers

Le président de la CLDR accueille les participants ; il explique l'ordre du jour et l'objectif de la réunion. Il constate que le quorum des présences citoyennes est atteint.

Approbation du compte rendu de la CLDR du 22/04/2025

⇨ La CLDR approuve le compte rendu de cette réunion, sans remarque.

Création de circuits patrimoniaux dans les villages

Fiche-projet « I-1.01 Entretien et valorisation du petit patrimoine » et orientations envisagées

La fiche-projet du PCDR comporte 4 volets :

1. Réalisation d'un inventaire exhaustif
   - L'inventaire a été réalisé par la CLDR et cartographié sur Google Maps. La carte se trouve sur le site de l'opération de développement rural : https://www.pcdr-daverdisse.info/action-patrimoine.html. Le site est actuellement en refonte ; les visiteurs sont redirigés vers la nouvelle adresse https://frw-pcdr.be/daverdisse/.
   - Des photos illustrant un certain nombre d'éléments répertoriés ont été prises.
   - La Commune a participé à l'appel à projets « recensement du petit patrimoine » (qui couvre 17 catégories). L'inventaire était repris sur le site wallon https://lampspw.wallonie.be/dgo4/petit-patrimoine-recensement/search.
     Suite à un piratage, la Région wallonne a dû mettre en place un nouveau site internet où les fiches du petit patrimoine (en version .pdf) peuvent être consultées par commune : https://inventairepatrimoine.wallonie.be/fr/page/petit-patrimoine-appel-a-projet-2019-recensement
   - Un concours photos a été organisé dans le cadre de cet appel à projets.

2. Pose de panneaux didactiques
   - Des panneaux ont été placés à différents endroits de la commune.

3. Restauration d'éléments
   - La CLDR avait dressé une liste d'éléments à restaurer.
   - La Commune en a déjà restauré certains (ex : pont de l'Ermite, statue à Haut-Fays…)

4. Actions de sensibilisation et de valorisation
   - La fiche-projet mentionnait la création de brochures, sentiers patrimoniaux, géocaching…
   - C'est dans ce cadre que la CLDR a proposé de se pencher sur la création de circuits patrimoniaux dans les villages.

Création de circuits patrimoniaux – rappel des décisions de la CLDR du 13/03/2025

Les objectifs du projet
- Faire découvrir la richesse du patrimoine à travers des circuits thématiques, accessibles aux piétons, PMR, poussettes, voitures… - sur un village ou plus.
- Transmettre l'histoire aux jeunes.
- Montrer les éléments les plus intéressants aux habitants et touristes > public-cible très large.

Les partenaires à associer
- Partenaires institutionnels : SI, MT, PNAM…
- Acteurs locaux : Commune, écoles, bibliothèque, associations…
- Personnes ressources : historiens, propriétaires, guides du patrimoine…

La façon d'initier le projet
- GT avec les principaux partenaires institutionnels : pour connaître les initiatives de chacun en la matière et identifier les collaborations possibles (14/11/2025)
- GT CLDR élargie : après avoir précisé l'organisation, la CLDR associerait des personnes ressources à la concrétisation du projet : pour la sélection des éléments patrimoniaux, la définition d'un thème par village…

La réalisation du projet – le format
- Au moins 1 parcours par village et 1 plus grand.
- Privilégier l'utilisation d'une application, avec géolocalisation afin de privilégier l'interactivité ; des panneaux points de départ devant être placés.
- Édition d'un livret.
- Rallye interactif – identification des éléments, photos…
- Quiz, jeux de piste…
- Concours lors des Journées du patrimoine.

Présentation des initiatives de valorisation du patrimoine par les partenaires institutionnels

Syndicat d'initiatives - SI

Le SI a dû mettre en ligne un nouveau site internet : www.daverdissetourisme.be.
Sous l'onglet « explorer », ce site met en avant les villages et le patrimoine, ainsi que toutes les promenades balisées. L'agenda reprend les activités organisées sur la commune.
Les gîtes, hébergements, possibilités de restauration… sont également mis en valeur.

Les projets du SI :
Maintien et entretien des circuits de promenade existants.
Le SI épuise le stock de cartes existant, mais ne prévoit pas d'en rééditer, vu que toutes les traces des circuits sont sur Internet. Cela permet aussi de limiter quelque peu le balisage.

Nouveaux itinéraires de promenade en préparation
› Circuit des 4 villages.
› Circuit « patrimoine architectural à Daverdisse » : cette thématique est apparue tout naturellement, vu les nombreux bâtiments de Daverdisse repris à l'Inventaire Régional.
› Circuit « patrimoine religieux à Haut-Fays » : le village recèle quelques éléments patrimoniaux religieux intéressants (église, croix, potale…).
› Circuit « patrimoine historique à Porcheresse » : avec les maisons du comité, le sabot…
› Circuit « points de vue à Gembes ».

Projet de nouveaux itinéraires vélos
› Circuit des 4 villages.
› Circuits familles.
› Circuits thématiques.

Nouvel itinéraire VTT d'au moins 50 km pour répondre à la demande.

Mise à jour des documents
› Mise à jour des fascicules de promenade.
› Nouveau site web.
› Nouvelle identité visuelle.

Installation de plaquettes informatives à différents endroits (ex : le trou de l'Ermite, …).

Nouveaux panneaux d'affichage
› Un panneau dans chaque village, avec les curiosités, promenades… qui pourrait aussi servir de panneau de départ des promenades.
› Réutilisation des anciens panneaux d'affichage de la Commune.
› Nouveau panneau d'accueil à proximité du Centre d'Animation Touristique à Daverdisse.

Appel à documentation
› Sur les fournils à Daverdisse – le SI souhaite récolter des informations sur l'histoire des fournils qui sont répertoriés sur la carte et à l'inventaire.
› Sur les arbres et haies remarquables – il existe une liste officielle qui a été validée par la Région wallonne.
› Sur des endroits particuliers.
› Sur les traditions orales.

Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale - PNAM

Le PNAM met en œuvre divers projets en lien avec le patrimoine :
› Formation des guides du territoire sur le thème du (petit) patrimoine.
› Participation aux Journées du Patrimoine.
› Mise en valeur du patrimoine géologique (en cours d'élaboration, via Interreg : sentiers thématiques, circuit vélo).
› Relevé des éléments du patrimoine/petit patrimoine sur les communes de Bertrix, Bièvre et Paliseul.

Inventaires patrimoniaux
› Ces inventaires sont réalisés avec des citoyens volontaires, des organismes touristiques, des personnes ressources.
› Le but est d'alimenter les bases de données patrimoine avec des photos et informations et d'enrichir la cartographie patrimoine du Parc naturel ; le tout, à des fins touristiques.

Enquêtes Petit Patrimoine
› Le PNAM monte actuellement un projet touristique sur Gros-Fays / Cornimont (Bièvre) et Cugnon / Mortehan (Bertrix) ; il s'agit d'enquêtes à résoudre, qui s'adressent aux familles et aux enfants de primaire pour découvrir de manière ludique le petit patrimoine d'un village.

› Le format privilégié est le papier – disponible dans les points d'accueil touristique ou téléchargeable.
  - Un dépliant présentant l'enquête (contexte, consignes, carte du parcours, traces GPX).
  - Un livrant expliquant les éléments du petit patrimoine (illustration, brève explication, fonction passée et actuelle, matériaux utilisés, métiers y liés).
› Chaque enquête porte sur une vingtaine d'éléments patrimoniaux diversifiés. Un choix a été opéré sur les éléments les plus représentatifs et parlants. > forte sélection parmi les inventaires.

Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne - MT

› La Maison du Tourisme s'étend sur les mêmes communes que le PNAM, sauf une.
› Elle ne mène pas d'action spécifique sur le Petit patrimoine, car elle préfère travailler en collaboration avec les autres acteurs, pour ne pas faire de doublon.
› La MT conseille de ne pas se tromper d'objectif dans la mise en œuvre de circuits balisés ; en effet, les personnes couvrant de longues distances à vélo ou en VTT ne vont pas se focaliser sur le patrimoine le long des parcours, elles privilégient la performance et non la découverte.
› La MT est disponible pour apporter un soutien dans la création de circuits.

Exemples présentés par la FRW

La FRW présente divers exemples de valorisation du patrimoine à travers des circuits :
- « 10 promenades à Fernelmont » : il s'agit d'une farde en format A5, incluant 10 A4 recto/verso pliés en deux.
  - Une photo en couverture, avec le titre.
  - En page centrale (A4) : le circuit sur carte, avec explications sous forme de texte en volet latéral.
  - En dernière page : des photos miniatures d'éléments cités sur le parcours, avec des informations pratiques (point de départ, distance, type d'usager, de routes, niveau de difficulté)
- « Cap sur le patrimoine de Porcheresse » : édité par la FRW-ATEPA dans le cadre de la Quinzaine des Territoires Ruraux 2020. Ce livret présente des informations sur les fermes traditionnelles, la typologie du village, les maisons du comité et un jeu de repérage de photos. Disponible sur le site internet du SI.
- « Les boucles d'Oreye, à la découverte du petit patrimoine populaire wallon – Otrange » : il s'agit d'un livret assez détaillé présentant les éléments patrimoniaux (photos et textes courts) par catégorie du PPPW, avec des zooms sur la carte. Ces brochures ont été créées sur base d'un inventaire réalisé sur les 5 villages de la commune. Trois brochures sur cinq sont aujourd'hui disponibles.
- La cartographie du Petit Patrimoine d'Oreye : https://oreyepatrimoine.gogocarto.fr/map#/carte/@50.723,5.325,13z?cat=all
  Les catégories sont calquées sur celles du Petit Patrimoine Populaire Wallon ; les données sont présentées en sous-catégories. Cela permet de visualiser certains points d'intérêt, sans devoir considérer tous les éléments.

→ La cartographie de Daverdisse faite actuellement sur Google Maps pourrait être transférée facilement dans ce format, sans nécessairement aller aussi loin dans les catégories. Cela fournirait une mine d'informations utiles aux acteurs touristiques.

Échanges et décisions

› A Haut-Fays, le panneau de départ pourrait être placé près des bornes de recharge.
› Lors des travaux au cœur de Porcheresse, le panneau existant pourrait être mis plus en évidence.
› Il faut toujours conserver un balisage minimal des promenades.
› Sur la commune de Daverdisse, les chasses en forêt publique sont soumises à autorisation ; elles ne sont pas autorisées le dimanche si elles entravent la circulation sur des sentiers ou chemins publics reconnus. Les propriétaires privés ne sont pas tenus de déclarer les chasses.

› Daverdisse n'appartient pas à la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert. Vu les différentes couches institutionnelles, il est parfois difficile de s'y retrouver.
› Existe-t-il des moyens financiers pour couvrir ce projet ? Ce projet s'inscrit dans le cadre de la fiche-projet immatérielle, qui à priori ne prévoit pas de budget spécifique pour la réalisation. Mais le SI pourrait bénéficier d'un soutien communal.
› Il est important de valoriser les initiatives existantes :
  - Par exemple, la boucle paysagère du PNAM sur Gembes (Sodumont, …)
  - IPIC (Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel de Wallonie/autrefois Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique) – constitue une base de travail, mais les notices utilisent un vocabulaire assez pointu et certains bâtiments et adresses ont pu évoluer avec le temps. Publié en 1989, il n'a pas encore fait l'objet d'une actualisation au sein de l'Inventaire régional (https://inventairepatrimoine.wallonie.be/fr/inventaire-regional-du-patrimoine-recherche).

Décisions

→ La CLDR prône une collaboration avec le SI pour la création des circuits patrimoniaux dans les villages, sur base des thématiques proposées (pour ne pas créer de doublon).
→ Le SI invitera les membres de CLDR intéressés, afin de partager les connaissances et les idées pour la mise en œuvre des circuits.
→ Le thème récurrent (et attractif) sur les quatre villages est l'eau.
→ Ultérieurement, le PNAM pourrait créer une « enquête » sur un ou deux villages de la commune. Attention : le projet sera financé jusque fin 2026.

Rénovation patrimoniale du site du lavoir aux Scottons

Présentation de la demande de convention en développement rural

Historique

› Ce projet fait l'objet de la fiche-projet « M-2.09 Rénovation patrimoniale du site du lavoir des Scottons » du PCDR.
› En juillet 2024, la CLDR a visité le site et réfléchi aux besoins à rencontrer dans le cadre de son aménagement.
› Elle a inscrit le projet en année 1 de la programmation triennale DR.
› Pour diverses raisons, la Commune a décidé de ne pas désigner un auteur de projet avant la demande de convention. Ainsi, c'est la FRW qui a actualisé les données en fonction de ce que la CLDR avait proposé et l'équipe FRW-ATEPA qui a procédé à l'analyse technique et financière de cet aménagement.
› La fiche-projet actualisée est présentée en CLDR pour approbation, avant l'introduction de la demande de convention-exécution début février. Le but est que cette demande fasse partie de la session de sélection de mars 2026.

Rappel : les besoins

La FRW détaille les besoins exprimés par la CLDR en juillet 2024 dans le cadre de cet aménagement :
› Garder l'authenticité du bâtiment
› Respecter le terrain naturel dans l'aménagement des extérieurs et des abords
› Valoriser la mare

Le contexte

› Le site se trouve aux Scottons, un hameau près de Haut-Fays.
› Le contexte bâti y est restreint ; de nouvelles maisons sont en construction sur la rue à proximité.

› La parcelle communale visée est en réalité plus grande que le périmètre considéré dans cette demande de convention ; en effet, le périmètre se limite à la Zone d'Habitat à Caractère Rural, ainsi qu'à une toute petite partie en Zone Forestière autour de la mare.
› Le relief est présent, mais relativement peu prononcé.
› La source qui alimente le lavoir figure sur les cartes IGN. Une seconde source s'oriente vers les arbustes à côté du lavoir.
› Le site ne présente pas de risque au niveau des aléas d'inondation ou des axes de ruissellement.
› Une cabine électrique jouxte le site ; 3 places de stationnement sont marquées en bordure de terrain ; un circuit VTT passe près du site, ainsi que les Points-nœuds.

Aménagement proposé



La rénovation du lavoir

› La toiture devra être remplacée, à priori en ardoises (le lavoir n'ayant pas une grande valeur patrimoniale et architecturale, des ardoises artificielles seraient à préconiser pour limiter le poids et le coût). La charpente sera vérifiée (fissures) et remplacée si besoin.
› Le bâtiment présente quelques fissures, qui devront être contrôlées (voir la stabilité du lavoir). De plus, un enduit lui apportera un plus bel aspect.
› À l'intérieur, les murs seront enduits également. Les planches pour battre le linge seront replacées. Les pavés de sol seront bien repositionnés et un petit trottoir sera créé autour du lavoir.
› Un panneau d'information sera apposé sur le lavoir.

L'aménagement du site

› Le site est entouré d'espaces boisés. Lorsque ces bois seront exploités, il conviendra de ne pas abîmer les aménagements ; une zone d'évacuation sera donc réservée.
› La source principale qui alimente le lavoir est en train de se combler, c'est pourquoi un chemin d'eau sera aménagé, afin de garantir une alimentation continue en eau.
› Une zone avec des arbres fruitiers sera créée ; le reste de l'espace vert sera traité en prairie fleurie. La zone avec les arbustes sera nettoyée.
› Derrière la cabine électrique, une zone sera aménagée en gradins, vu le relief – via la création de murets en pierres sèches et la plantation de petits fruitiers.
› Un cheminement en gravier stabilisé permettra de parcourir le site jusqu'à la mare.
› Un petit parking en bordure de voirie sera aménagé en pierrailles ; avec mise à disposition d'un rack à vélos.
› Le mobilier prévu (des transats, tables de pique-nique, bancs et panneaux) s'inscrira dans la charte graphique du PNAM.

L'entretien et la valorisation de la mare

› La chambre de visite du lavoir sera restaurée, ainsi que l'alimentation en eau de la mare.
› Les fissures dans la mare seront colmatées, les berges réparées.
› Les plantes invasives seront supprimées. La mare sera par la suite régulièrement entretenue pour les plantes.

La FRW présente quelques illustrations inspirantes.
L'estimation est de 323.233€, avec 258.587€ de subsides attendus.

Débat et approbation de la demande de convention

› Pour rappel, la CLDR avait placé ce projet en année 1 de la programmation triennale, car elle souhaitait un projet moins onéreux et estimait que celui-ci était le plus intéressant parmi les projets en attente au PCDR.
› Afin de préserver la visibilité du site et la vue sur le lavoir, il conviendra de ne pas prévoir de végétation haute près de la voirie.
› Il sera important d'avoir suffisamment d'eau pour alimenter les bacs.
› Le bâtiment présente des fissures ; il faudra peut-être vérifier sa stabilité.
› Si possible (montants, poids, stabilité), les ardoises naturelles seront privilégiées pour la toiture.
› Les membres de la CLDR souhaitent qu'il soit fait appel au maximum aux artisans locaux.
› Les éléments repris dans cette proposition d'aménagement correspondent aux besoins que la CLDR avait identifiés. Ils permettent de définir un budget afin de demander une convention DR. Ultérieurement, un auteur de projet sera désigné et l'aménagement sera remanié, tout en répondant aux enjeux énoncés dans la fiche-projet.
› Ce projet fera l'objet d'une convention-exécution car le PCDR est entré dans sa dernière année de validité. La Ministre engagera donc le budget complet dès le départ pour ce projet. Cette convention devra impérativement être signée avant septembre 2026.

Moyennant la prise en compte des remarques ci-dessus, la CLDR approuve cette demande de convention à l'unanimité.

Divers

La prochaine réunion de la CLDR est fixée au **lundi 16 février 2026**.
A 19h30 : en CLDR plénière pour traiter le rapport annuel DR.
A 20h30 : accueil des habitants, pour la présentation des projets BiodiverCité – avec le PNAM.

Sophie Orban
Agent de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne
Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY **I** +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be **I** www.frw.be **I** www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Participants à la réunion de CLDR du 12/01/2026

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Localité	Conseil communal
Mme	Bodart	Ombeline	Daverdisse	X
M.	Bosseaux	Michel	Haut-Fays	
Mme	Cornet	Maryse	Haut-Fays	
M.	Grofils	Firmin	Porcheresse	
M.	Incoul	Roland	Porcheresse	
M.	Jacquet	Johan	Porcheresse	
M.	Léonard	Emmanuel	Daverdisse	
M.	Léonet	Maxime	Haut-Fays	X
Mme	Leyder	Mylène	Haut-Fays	X
Mme	Poncin	Patricia	Gembes	X
M.	Roiseux	Jacky	Porcheresse	X
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Porcheresse	
M.	Verbeek	Pierre	Daverdisse	
M.	Wuidar	Maurice	Gembes	

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Localité	Conseil communal
M.	Bodart	Christophe	Daverdisse	
M.	Collin	Lucien	Porcheresse	
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	Daverdisse	
Mme	Grégoire	Stéphanie	Haut-Fays	
M.	Léonet	Nicolas	Haut-Fays	
M.	Merny	André	Gembes	
M.	Vincent	Jean-Claude	Haut-Fays	X